



Genève, le 20 juin 2022  
Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**

### **Constats et point de situation sur le plan d'action OMP**

**La direction ad interim présente ses constats sur l'office médico-pédagogique. Une stratégie corrective est lancée via un plan d'action à court et à moyen terme pour pallier les insuffisances organisationnelles constatées. Un nouveau directeur ad interim, Monsieur Jacques Hertzschuch, poursuivra la réforme dès le 1er septembre prochain, pour un mandat d'une année, en collaboration avec les partenaires et les autres départements de l'Etat. Le Conseil d'Etat a déposé un crédit supplémentaire auprès de la commission des finances du Grand Conseil.**

Ce lundi 20 juin, la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta a présenté à la presse les constats de la direction générale ad intérim sur l'organisation et le fonctionnement de l'office médico-pédagogique (OMP) ainsi que la stratégie corrective à court et moyen terme envisagée. Cette conférence de presse fait suite à celle du 3 mars dernier, où le département avait annoncé un plan d'action autour de deux axes, un sur le foyer de Mancy et l'autre concernant l'OMP de manière plus globale.

Pour la situation de Mancy, une cellule de crise a été mise en place. Son travail a permis des échanges avec les parents, la mise en place de groupes de travail "informatique" et "bâtiments", des efforts supplémentaires de formation du personnel ainsi que la mise en place d'un dispositif de surveillance des foyers de l'OMP. Conformément aux recommandations, le foyer réduira dès septembre le nombre d'enfants et jeunes accueillis en son sein.

Concernant l'OMP, les deux directrices a.i. avaient pour mission de procéder à une analyse complète du fonctionnement de l'office qui s'est structurée autour de quatre périmètres : métier, ressources humaines, gouvernance et infrastructures.

Malgré la très grande implication des collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux de l'office, il en ressort des constats d'insuffisances manifestes des prestations. Ceci est essentiellement lié à un déficit organisationnel et de gouvernance depuis la création de l'office, malgré un nombre important d'analyses et audits internes et externes, ainsi que le suivi des recommandations qui en a découlé. Ces fragilités ont été accentuées par une croissance imprévue et exponentielle du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap que l'OMP est quasiment seul à assumer. Pour répondre à cette croissance, le personnel de l'office a augmenté de 77% depuis sa création en 2010.

Compte tenu de l'analyse susmentionnée, un plan d'action à court et moyen terme a été défini. En collaboration avec le personnel, il nécessitera un gros travail de (ré)organisation de l'office impliquant également l'ensemble des partenaires externes, notamment le secteur subventionné. Pour porter ce plan d'action, un directeur général ad intérim est mandaté dès le

1er septembre 2022 pour la durée de la prochaine année scolaire. Monsieur Jacques Hertzschuch est au bénéfice d'une large expérience de pilotage stratégique et opérationnel, de management et de gestion de crise, ainsi que de transformation et d'accompagnement au changement tant au sein du petit que du grand Etat. Il sera accompagné d'un conseil de direction de l'OMP resserré, responsable du pilotage stratégique de l'office, composé d'une direction générale adjointe en charge des services de support et de deux pôles "métiers" clairement identifiés avec une direction de l'enseignement spécialisé (direction pédagogique) et une direction du secteur de pédopsychiatrie et psychologie (direction médicale).

Outre les mesures de réorganisation, le plan d'action à court terme nécessite des ressources supplémentaires sans attendre le budget 2023 pour renforcer immédiatement le fonctionnement de l'OMP, améliorer la qualité des prestations et réduire les risques liés à la prise en charge d'enfants et de jeunes avec des profils complexes. Un crédit supplémentaire urgent a été déposé auprès de la commission des finances du Grand Conseil dans ce sens. A moyen terme, soit d'ici la fin de la législature, le Conseil d'Etat souhaite consolider le fonctionnement de l'office, limiter sa croissance non maîtrisée et le recentrer sur le cœur métier du DIP.

Pour ce faire, le dialogue avec les partenaires se poursuit avec, comme objectif premier notamment d'ouvrir de nouveaux dispositifs scolaires et résidentiels dans le secteur privé subventionné. La poursuite des travaux d'ores et déjà engagés avec les autres départements de l'Etat sera également assurée, afin de déployer le dispositif de surveillance et d'évaluation, d'améliorer la qualité des infrastructures, d'améliorer la transition entre les secteurs mineurs et majeurs et de poursuivre les réflexions sur les besoins et la répartition des périmètres de compétence cantonaux dans le domaine de la pédopsychiatrie et des prestations thérapeutiques.

Annexe: [Document de présentation de la conférence de presse](#)

*Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch, T. 022 546 69 68, 079 754 25 90.*